



Précarité des jeunes

Commission Jeunesse, Education, Vie citoyenne

Rapporteurs : Thibaut Daures, Antoine Duhaut, Suzanne Guilhem, Anne Lucchinacci, Elisabeth Caruette

Rédacteurs :

- Conseil de Provence : **Thibaut Daures, Antoine Duhaut, Suzanne Guilhem, Anne Lucchinacci**
- Délégation du Conseil de Provence : **Thomas Vercellone**

Membres de la Commission :

Gérard-Michael Bohbot, Thibault Daures, Elisabeth Caruette, Suzanne Guilhem, Anne Lucchinacci, Nathalie Paoli, Jean-Louis Moro, Antoine Duhaut, Mohammed Sy, Maley Upravan, André Roux, Danielle Galus, Christine La Rocca, Nicolas Gimet, Isabelle Dorey, Nathalie Raymond, Damien Verhaeghe, Pierre Hocquet



SOMMAIRE

LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE DES JEUNES : UN ELEMENT DU CONTRAT SOCIAL.....	5
PRECARITE DES JEUNES : ECLAIRAGES NOTIONNELS.....	6
SORTIES DE L’AIDE SOCIALE A L’ENFANCE ("ASE") DES JEUNES MAJEURS	8
PRECARITE ET INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES.....	9
• Quelques définitions.....	9
• De l’insertion à l’inclusion	9
• Quel est le lien entre l’intégration l’inclusion et l’insertion ?.....	9
• Des constats	9
• Des constats sur nos territoires d’intervention	9
• Typologie du public.....	9
• Exemples de dispositifs	10
Le plan « 1 jeune 1 solution »	10
Les Établissements pour l’insertion dans l’emploi (EPIDE)	11
ÉLEMENTS DE DEBAT ET PRECONISATIONS	12
• Éléments de débat.....	12
• Préconisations.....	13



LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE DES JEUNES : UN ELEMENT DU CONTRAT SOCIAL

La précarité est un processus de précarisation qui s’amorce dès qu’une personne est privée des liens sociaux « vitaux » qui lui permettent de se personnaliser tout en participant aux changements sociaux au sein des groupes auxquels elle s’affilie, dès qu’un minimum d’interdépendance est rompu au détriment de dépendances (économiques, culturelles, sociales, relationnelles), enclenchant des processus de ségrégation, d’exclusion, de relégation.

L’axe principal et essentiel de lutte contre les précarités et la réduction des difficultés économiques des parents. Cependant, elle ne suffit pas à elle seule pour combattre les conséquences de la pauvreté sur le développement des enfants et des jeunes. Puisque la pauvreté n’est pas seulement économique mais culturelle, symbolique, sociale.

La première action est d’enrayer **la reproduction des inégalités** par un accompagnement dès le plus jeune âge, dans tous les parcours de l’enfant avec l’ensemble des partenaires éducatifs (notamment les familles).

La seconde est de lutter contre toute forme **d’exclusion** (pairs, institutions, familiales) pour éviter l’appauvrissement social, culturel et psychologique.

La troisième est d’accompagner l’enfant / le jeune dans la construction d’un projet de vie s’appuyant sur l’institution, la réalité économique, et ses aspirations dans le cadre de la cité.

Le quatrième est de redonner **la bonne place aux parents**, tuteurs, responsables légaux. Celle de partenaire dans le parcours de vie de l’enfant. Pas un rôle de tutelle des professeurs ou du législateur mais de soutien affectif et psychologique qui assure à l’enfant l’estime dont il a besoin comme socle à la construction d’expériences. Mais également la place d’acteur en cohérence avec les institutions dans l’écosystème éducatif de l’enfant.

Le contrat social est un pacte garantissant l’égalité et la liberté entre tous les citoyens proposant une organisation sociale juste. La qualité du contrat social donne sa légitimité à l’état.

Il doit donc mesurer les fragilités de l’ensemble des catégories de population pour permettre à chacun d’être légitime socialement. De fait, au-delà d’identifier les différences, il est nécessaire de comprendre les réalités de chacun, les faiblesses mais aussi les forces nouvelles pour affiner les réponses sociales respectueuses.

La première action est de comprendre les réalités culturelles actualisées des catégories sociales les plus précaires et des différentes générations en mesurant les évolutions sociétales.

La seconde, issue du diagnostic de la première est de rétablir une vision partenariale entre les institutions républicaines et les populations.

La troisième est de favoriser le vivre ensemble dans un cadre bienveillant, en s’appuyant sur les bienfaits d’une dynamique collective au profit de chacun.



PRECARITE DES JEUNES : ECLAIRAGES NOTIONNELS

En avant-propos qu'entend-t-on par précarité ? C'est une notion de sciences sociales qui se définit par : « *La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celles de l'emploi... L'insécurité qui en résulte peut-être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives... Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence...* »¹.

Précarité et pauvreté sont souvent en correspondance bien que les deux termes soient spécifiques, la pauvreté renvoyant plutôt à une absence ou insuffisance de ressources.

L'observatoire des Inégalités (janv 2023) recense 4,8 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté qu'il fixe à 940€/mois/par personne prestations sociales incluses.

C'est cette pauvreté associée à diverses autres causes (ruptures socio-professionnelles, familiales, affectives, problèmes de logement, de santé, de couverture maladie etc..) qui va fragiliser les positions sociales des personnes et les conduire à une précarité sociale.

D'après le rapport de l'observatoire les plus touchés sont les jeunes adultes 17-29 ans (1sur 5) surtout ceux qui débutent difficilement leur vie professionnelle, puis les célibataires, les inactifs (parfois retraités), les chômeurs, les immigrés jeunes souvent peu diplômés. Beaucoup de ces jeunes vivent chez leurs parents, dans des familles nombreuses ou monoparentales. Cette précarité s'observe essentiellement en zone urbaine en France à 63%.

On parle de Précarité-santé (risques de mauvaise santé physique et mentale en raison de fragilité sociale) liées aux ruptures diverses, aux conditions de logement, de travail et à l'insuffisance du niveau d'instruction.

Avec un tel descriptif quelles solutions pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes sachant qu'ils sont le plus impactés ? Quel avenir ? L'observatoire parle d'ajustement ?

Des pistes de travail et d'action :

→ Niveau scolaire : savoirs de base (Les programmes, les partenaires : enseignants, les associations soutenant ex CRI (centre ressources Illettrisme), Centre FLE...

Quelles pédagogies ? En regard de quelles motivations ?

→ Formation :

- ◆ Orientation /partenaires conseillers d'orientation /CIO
- ◆ Missions locales
- ◆ Ecole 2ème chance
- ◆ Apprentissage, lycées professionnels, tutorat
- ◆ Partenaire Région

→ Education :

- ◆ Formation à la parentalité en lien avec PMI (travail de prévention),
- ◆ Éducation populaire pont vers l'artistique interdisciplinaire (théâtre musique danse, partenaires centres sociaux, collectifs d'artistes),
- ◆ Le sport : maisons de jeunes,
- ◆ Éducation à la non-violence : stages formation avec associations spécialisées,
- ◆ Sensibiliser à la citoyenneté et la socialisation.

¹ Revue sc humaines et sociales Cairn.info /art.1/3/2006

→ Culture : en lien avec Ecole et famille et partenaires associatifs, région, département (faciliter les accès au plan financier -transport aides) :

- ◆ Sensibilisation patrimoine local, histoire /musée
- ◆ Organiser des concours lecture en lien avec collèges cf. La grande librairie

→ Soutien social : partenaires CCAS ou CAS

Par ailleurs, pour affiner les positions et actions il est nécessaire de s'appuyer sur des études émanant d'organismes tels que l'observatoire des inégalités, l'Ires (institut de recherches économiques et sociales) ou DREES (Dir. Rech des études des évaluations et statistiques) pour coller au plus près de la réalité.

Eléments de débat :

→ Dans la notion de précarité, on trouve celle d'incertitude, on n'est pas sur le même plan que la pauvreté. La précarité amène à une fragilité alors que la pauvreté amène à une faiblesse.

→ L'être social, on a des besoins, il s'insère dans un groupe pour manifester son identité. Il partage, il donne comme il prend. Mais à partir du moment où il dépend de ce qu'on lui donne culturellement, socialement et économiquement, c'est le moment où il passe dans la précarité. Il est désocialisé, éco-nomiquement fragile et dépendant.

→ La problématique de la rupture. Elle entraîne la perte de repères sociaux...



SORTIES DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE ("ASE") DES JEUNES MAJEURS

Pour information, la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants dite « Loi Taquet » prévoit un certain nombre de mesures destinées à améliorer la situation et la sécurité des enfants protégés par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et notamment l'accompagnement de ces enfants jusqu'à 21 ans.

Il s'agit de :

- La fin des « sorties sèches » de l'ASE à la majorité de l'enfant. Un accompagnement systématique par les départements et par l'État est prévu pour les jeunes majeurs de 18 à 21 ans. Un droit au re-tour à l'accompagnement par l'ASE des jeunes majeurs avant 21 ans est également prévu même si ces jeunes l'ont refusé à 18 ans ou s'ils n'en remplissent plus les conditions ;
- La garantie jeunes, le dispositif qui assure aux jeunes de 16 à 25 ans en situation de grande précarité une allocation d'un montant maximal de 497 € par mois, sera systématiquement proposée aux jeunes de 18 à 21 ans passés par l'ASE. Ils bénéficieront du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) en mars 2022. En outre, ces jeunes majeurs seront prioritaires pour l'accès au logement social.

Ce sont les deux points que nous avons évoqué lors de notre réunion de mardi dernier : les sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance et l'accès au logement.

En ce qui concerne la fin des sorties sèches l'accompagnement va jusqu'à 21 ans ; cependant, 30% des jeunes sortant de l'ASE font un passage par la rue et l'accession à la majorité revêt pour ces jeunes une importance très particulière puisqu'elle signifie pour les 2/3 d'entre eux, du fait de leur nouveau statut d'adulte, la fin de la prise en charge.

Le passage à l'âge adulte, période de vulnérabilité pour tout jeune, l'est plus encore pour ceux qui sortent d'un dispositif de protection de l'enfance. Souvent démunis sur le plan affectif et matériel, ces jeunes doivent pourtant, du jour au lendemain, quitter leur environnement familial et prendre seuls leur vie en main.

Pour répondre à cette problématique nous expérimentons depuis 2015 un dispositif qui vise la réussite dans la durée de l'insertion de jeunes majeurs sortants de protection de l'enfance, en leur ouvrant un espace de dialogue et rencontre - favorisant leur ancrage humain, et en les soutenant personnellement sur les différents champs d'accès à leur autonomie dans cette période charnière de transition vers l'âge adulte (santé, logement, formation, travail, vie affective...).

L'idée serait pour le département de soutenir ces initiatives ou d'inscrire l'accompagnement des jeunes sortants de l'ASE au-delà de l'obligation légale par des dispositifs légers, souples et en proximité des jeunes.

De plus, il nous semble important d'accompagner les jeunes dans l'accès au logement social comme il est prévu dans la loi avec notamment un accompagnement renforcé dans des FJT des jeunes jusqu'à 26 ans situés à la périphérie des aides sociales traditionnelles.

Il s'agit de lutter contre le déterminisme social. Cela pourrait correspondre à une étape déterminante, à ce jour inexistante, dans l'accès au logement.

L'accompagnement renforcé par rapport à un FJT classique est de viser l'insertion par le logement en travaillant :

- ◆ L'élaboration du projet professionnel,
- ◆ La connaissance et l'appropriation des outils de la recherche d'emploi, tels que le CV, la lettre de motivation, l'entretien téléphonique, les simulations d'entretiens...,
- ◆ Une incitation aux recherches-terrain actives par l'accompagnement et la mise en situation...



PRECARITE ET INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

➤ Quelques définitions

Dans le domaine économique et social, la précarité est l'absence des conditions et des sécurités permettant à une personne, à un groupe, d'assumer pleinement leurs responsabilités et de bénéficier de leurs droits fondamentaux.

La précarité est caractérisée par une forte incertitude sur la possibilité de pouvoir retrouver dans un avenir proche la situation qui est considérée comme "acceptable". Elle est donc une notion subjective et relative car elle se définit par rapport à une situation "acceptable" et au sein d'une société donnée.

L'insertion est le degré d'appartenance à un groupe social. Un individu s'intègre en partageant les mêmes valeurs et normes et en poursuivant les mêmes objectifs que ceux de ce groupe dont il est interdépendant.

➤ De l'insertion à l'inclusion

En français, le mot « inclusion » signifie « état de quelque chose qui est inclus dans un tout, un ensemble ». Ce terme vient du latin "*inclusio*" : emprisonnement. Après une longue absence d'usage, il est repris au XIX^e siècle au sens d'insérer, c'est-à-dire de « faire entrer un élément dans un ensemble ».

➤ Quel est le lien entre l'intégration l'inclusion et l'insertion ?

Insertion, intégration, inclusion seraient des mots considérés par certains comme identiques, alors que pour d'autres **l'évolution des notions – de l'insertion à l'intégration, puis de l'intégration à l'inclusion – signifie la recherche d'une meilleure réponse à la finalité sociale.**

L'inclusion, quant à elle, cherche prioritairement à transformer la société. Elle vise à lever les obstacles à l'accessibilité pour tous aux structures ordinaires d'enseignement, de santé, d'emploi, de services sociaux, de loisirs, etc.

➤ Des constats

En matière de précarité des jeunes, la France n'est pas la meilleure élève de l'Union européenne, Selon une étude de l'Insee récemment publiée, le pays comptait en 2021 1,4 million de jeunes âgés de 15 à 29 ans sans emploi, formation ni étude. Soit 12,8 % de cette classe d'âge et 0,3 point de moins que la moyenne des Vingt-sept.

Difficile encore d'objectiver le phénomène et de dire combien d'étudiants, de jeunes sans formation, de jeunes actifs précaires sont dans cette situation. Cependant on peut noter que L'emploi n'est pas précarisé dans son ensemble. Les premières victimes de cette situation sont les salariés peu diplômés et les jeunes. La précarité de l'emploi a profondément modifié le marché du travail. En réduisant les horizons de vie, en empêchant les jeunes notamment à s'insérer durablement dans la société, elle nourrit les inquiétudes et les tensions sociales.

➤ Des constats sur nos territoires d'intervention

Les jeunes présentent différents degrés de précarité. Elle s'étend du manque d'emploi ou d'un emploi précaire à une situation de difficultés multifactorielles (absence d'emploi, niveau d'études bas, échec scolaire, difficultés financières, difficultés familiales). Et l'instabilité professionnelle contribue à fragiliser les liens sociaux, elle va de pair avec un plus fort sentiment d'insécurité — professionnelle, bien sûr, mais également personnelle.

➤ Typologie du public

Les fortes inégalités sociales des jeunes, face à la scolarité et à l'emploi sont un facteur de précarité qui ne favorisent pas ou peu de perspectives d'évolution et d'entrée dans le monde du travail.

La conjoncture économique difficile post crise sanitaire risque d'alourdir encore plus la situation. Louis Maurin, directeur de l'Observatoire des inégalités, résume ainsi et prévient : « *L'immense majorité des jeunes veut s'insérer pleinement dans la société et recherche un emploi mais c'est difficile pour eux. Les difficultés de la vie quotidienne sont plus fortes pour eux et l'on peut rapidement se trouver marginaliser* ».

Selon lui, les politiques spécifiques destinées aux jeunes devraient être renforcées en matière d'accompagnement, de formation, de logements et d'aide à l'orientation et à l'emploi. Parmi les solutions avancées pour lutter contre cette précarité : réduire la précarité sur le marché du travail, réduire davantage les inégalités à la base grâce à des politiques éducatives renforcées à l'école, contrôler

Rappelons que La situation des jeunes de 15 à 24 ans vis-à-vis de l'emploi dépend d'abord de leur qualification. En effet, le taux de chômage des peu diplômés est près de trois fois supérieures à celui des diplômés, tandis que les moins diplômés sont les premiers à subir les conséquences du marché du travail.

➤ Exemples de dispositifs

Des Dispositifs existent ; mais comment s'y retrouver ? et comment permettre aux jeunes les plus éloignés de s'inscrire dans ces dispositifs ?

Le plan « 1 jeune 1 solution »

Ce dispositif prévoit 3 axes :

→ Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle

- ◆ Une compensation de charge et aide exceptionnelle pour recruter un alternant de moins de 18 ans (en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) de Des missions d'utilité sociale pour jeunes en quête de sens, avec la mise en place de missions de service civique supplémentaires (de 6 à 12 mois, indemnisées) pour permettre à des jeunes de gagner en expérience et compétences en s'engageant dans des associations, des collectivités territoriales, des services de l'État ou des établissements publics.
- ◆ La création d'emplois pour les jeunes de moins de 25 ans dans le monde du sport au sein des associations sportives locales.

→ Orienter et former des jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir

- ◆ De nouvelles formations qualifiantes vers les métiers d'avenir seront proposées aux jeunes sans qualification ou en échec dans l'enseignement supérieur.
- ◆ Des formations dans le secteur du soin
- ◆ Des formations numériques pour les jeunes non-qualifiés.
- ◆ Des parcours personnalisés pour les décrocheurs entre 16 et 18 ans.
- ◆ Des places de formation supplémentaires pour poursuivre des formations en études supérieures, en CAP et BTS à la rentrée 2020.
- ◆ Doublement du nombre d'élèves bénéficiaires des cordées de la réussite et des parcours d'excellence

→ Accompagner plus particulièrement les jeunes éloignés de l'emploi en proposant des parcours d'insertion sur mesure

- ◆ Renforcement des dispositifs d'inclusion durable dans l'emploi : Parcours Emploi Compétences (PEC) et Contrat Initiative Emploi (CIE).
- ◆ Augmentation importante des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi : Garantie jeunes ; parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) ; doublement de l'accompagnement intensif jeunes (AIJ) mis en place au sein de Pôle emploi.
- ◆ Renforcement de l'accompagnement de jeunes vers une qualification en vue d'un emploi dans les métiers d'encadrement du sport ou de l'animation en finançant le parcours SESAME.

Les Établissements pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE)

L'insertion professionnelle et sociale est un processus fondamental afin que les jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification développent leur talent et accèdent au monde du travail, ce qu'ont mis en place les Établissements pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) (Il est financé par le ministère chargé de l'Emploi et le ministère chargé de la Ville, le financement est complété par une subvention du Fonds Social Européen (FSE)). **Les 3 piliers des EPIDE : volontariat, contrat de huit mois minimum et internat de semaine**

L'EPIDE permet aux **jeunes décrocheurs âgés de 18 à 25 ans** de s'inscrire dans une dynamique positive d'insertion et de les aider à construire leur place dans le monde du travail.

Depuis sa création en 2005, l'EPIDE apporte une réponse à des problématiques diverses, comme le décrochage scolaire et le chômage des jeunes. Celui-ci occupe une place particulière dans le paysage des dispositifs d'insertion des jeunes puisqu'il n'est ni un organisme de formation, ni une école. Il se distingue par l'originalité de son accompagnement global qui **exige un fort engagement**. Celui qui souhaite rejoindre un centre EPIDE devient un volontaire à l'insertion et va bénéficier des services d'une équipe pluridisciplinaire composée de différents professionnels.

Le **centre EPIDE de Marseille** a ouvert ses portes en 2007 et offre une capacité d'accueil de 180 jeunes sur le principe de l'internat de semaine du lundi matin au vendredi midi. Cette équipe au service du projet des jeunes organise ses activités en travaillant l'accompagnement individuel et collectif sur un premier parcours de 8 mois.

Comment ces propositions sont-elles connues ? Tant au niveau des jeunes qu'au niveau des employeurs ?

Le rôle du Conseil départemental serait de promouvoir ces dispositifs, qui certes ne sont pas à proprement parlé de la compétence du Conseil Départemental, par l'intermédiaire de personnels formés à l'accompagnement des jeunes, au coeur des cités, dans les centres sociaux. L'accompagnement, l'explicitation des dispositifs sont des fonctions importantes au niveau de cette tranche d'âge mais aussi auprès des employeurs. Il a été créé des « Maisons du bel âge », ne pourrait-on pas créer des « Maisons de la jeunesse »



ELEMENTS DE DEBAT ET PRECONISATIONS

➤ Eléments de débat

- La problématique de la rupture. Elle entraîne la perte de repères sociaux... Ce qui déclenche des problèmes de santé. C'est une spirale qui expulse la personne du champ social.
- Santé mentale et solitude des jeunes.
- La majorité des dispositifs finissent de prendre en charge les jeunes à partir de 21 ans. L'absence de continuité, conduit les jeunes dans la précarité, l'isolement, ainsi que des difficultés particulières dans l'accès au logement. Cela entraîne des jeunes se retrouvant livrés à eux-mêmes.
- Problématique de remplir certains dispositifs existants, il faut « aller vers ». L'ensemble des offres des collectivités n'est pas toujours visible du public.
- Manque de communication et de cohérence entre les collectivités territoriales, il faut une vision plus globale.
- Forte population étrangère qui arrive sur le territoire
- Il existe actuellement des logements d'urgence mis en place avec des partenaires de l'hôtellerie.
- L'étudiant précaire c'est celui qui subit une rupture pendant l'année. Cette cible passe généralement sous les radars, l'enjeu réside dans la capacité à le repérer. Pour faciliter le repérage, il est important d'avoir un maillage fort au niveau local et au sein des administrations universitaires.
- La problématique de la santé mentale est un des facteurs de la précarité des jeunes d'autant plus en période de crise.
- Il y a nécessité d'avoir un fort maillage de psychologues tout levant le frein pour le jeune de passer la porte du praticien.
- Mettre en place des campagnes de formation sur les « Premiers secours en santé mentale » (PSSM). Cette formation a pour but de mobiliser et rendre acteur l'écosystème du jeune dans la détection de sa détresse (ex : un membre de votre famille, un ami, cadre administratif ou enseignant d'un établissement d'apprentissage...)
- Il serait intéressant de centraliser les aides et les acteurs qui agissent contre la précarité des jeunes
- Interroger le CROUS

➤ Préconisations

- Café des parents.
- Education à la parentalité.
- Dispositif d'aide départementaux pour les jeunes jusqu'à 25 ans :
 - ◆ Un pass logement : Les bailleurs sociaux subventionnés et financés par le département des Bouches du Rhône (à titre d'exemple 13 habitat...) pourraient avoir comme obligation d'acquérir un parc immobilier de studios sur zone géographique attractive (proche des facultés et des bassins d'emplois). L'objectif de cette démarche est de favoriser la poursuite d'étude et l'insertion professionnelle des jeunes. Cette aide pourrait être conditionnée par un projet professionnel, un projet d'étude, du bénévolat, avec une durée déterminée dans le temps.
 - ◆ Un pass transport : gratuité ou une aide permanente à la mobilité pour les jeunes (pourrait être proposé aux retraités également) sur les réseaux de transport en commun du département. L'objectif serait de lutter contre l'isolement social et d'expérimenter l'appartenance au territoire départementale.
- Accompagner les jeunes en imaginant un lieu dans lequel ils pourraient s'informer sur les dispositifs d'accompagnement existants.
- Mentorat et tutorat.
- L'éducation populaire permet à chacun, à chaque âge, de s'exprimer artistiquement, mais également dans d'autres domaines. Le jeu et l'expérimentation sont les meilleurs moyens d'amener à l'apprentissage. Il faudrait expliquer ce qu'est (communiquer) l'éducation populaire en vue de la valoriser. Ce serait innovant d'en passer par l'éducation populaire en la liant à la prise de décision dans le développement de chacun. L'éducation populaire vise à transmettre les valeurs citoyennes.
- Un état des lieux et un diagnostic sur l'offre et les dispositifs existants. Pour ensuite y apporter des compléments et des modifications.

CONSEIL DE PROVENCE

52 avenue de Saint Just
13004 MARSEILLE

Tel : 04 13 31 27 03

Mail : conseil.de.provence@departement13.fr

Site web : <https://www.departement13.fr/conseildeprovence/>